

MUNICIPALITÉ SAINT-CÉLESTIN (PAROISSE)

DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DONALD BRIDEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse) QUE LE RÔLE DE PERCEPTION, SUITE À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022 EST MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU.

QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS.

QUE CES TAXES SERONT PAYABLES DANS LES TRENTE JOURS DE LA MISE À LA POSTE DE LA DEMANDE DE PAIEMENT.

DONNÉ À Saint-Célestin (paroisse), ce 14^e JOUR DU MOIS DE février 2022.



Directeur général & Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

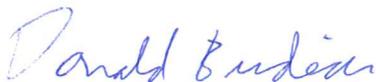
JE, SOUSSIGNÉ(E), Donald Brideau, RÉSIDENT À Nicolet DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse), CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE, AVOIR PUBLIÉ L'AVIS CI-HAUT :

POUR MUNICIPALITÉ LOCALE :

EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL,

ENTRE 9h00 ET 17h00 HEURES, LE 14^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14 FÉVRIER 2022



Directeur général & greffier-trésorier